

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 001-389/11/BC

■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à la classique internationale Marseille-Cassis en qualité de partenaire institutionnel et approbation d'une convention.

DCOM 11/6372/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le dimanche 30 octobre 2011 se déroulera la Classique Internationale Marseille-Cassis. Cette épreuve sur route est inscrite au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme et de la Fédération Internationale d'Athlétisme. C'est une épreuve populaire avec 12 000 inscrits sur la course. Elle est organisée depuis 1979 par le SCO Sainte-Marguerite (créée le 11 août 1945, qui compte aujourd'hui 18 sections soit 2 000 adhérents). 500 bénévoles sont mobilisés par l'organisation.

La distance à effectuer est de 20 km 308, sur un parcours allant du stade Vélodrome, à Marseille, en passant par la montée de la Gineste jusqu'au Port de Cassis.

**Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011**

Le choix de soutenir cette course s'explique par sa cohérence avec le territoire communautaire, le parcours reliant deux communes membres. De nombreux moyens logistiques de MPM sont mis à la disposition de l'événement notamment en matière de barriérage et de propreté des sites.

Par ailleurs, cette manifestation de portée internationale permet de promouvoir le tri. Les déchets les plus importants sur cette course sont les bouteilles d'eau et les cartons qu'ils contiennent :

- 108 896 bouteilles de 33 cl « eau de Marseille » et 15 000 bouteilles de jus de fruits ont été distribuées sur l'édition 2010, soit au total un tonnage de 2 849 kg. La récupération a permis de recycler 86 % des bouteilles plastique ce qui représente environ 2 tonnes de pétrole économisé.
- 4 536 cartons utilisés soit au total un tonnage de 1 676 kg et un taux de récupération de 77,5 %. Cette récupération a permis de recycler 1 320 kg ce qui représente environ 2,6 tonnes de bois économisé.

En tant que partenaire privilégié, MPM bénéficie d'une large couverture publicitaire (plan de communication partenaire privilégié en annexe).

A l'arrivée de la course du dimanche 30 octobre 2011, un verre de l'amitié est proposé aux agents MPM participant à la course. Pour cet accueil, il est souhaitable de réserver un espace couvert et aménagé d'une cinquantaine de m² dans le Village des Partenaires.

Le Plan de financement prévisionnel de la manifestation est le suivant :

Ventes de produits finis :	214 500 euros
Subvention Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	80 000 euros
Subvention Conseil Général des Bouches-du-Rhône	180 000 euros
Subvention Ville de Marseille	45 000 euros
Subvention Marseille Provence Métropole	25 000 euros
Autres produits	368 000 euros
Prestations en nature	210 000 euros
(dont 20 000 euros de mise à disposition de moyens logistiques et humains de la part de MPM)	
Bénévolat	112 000 euros

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°004/314/08/BC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la manifestation en matière de promotion du territoire de MPM et de valorisation du tri.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière d'un montant de 45 000 euros de MPM à la classique internationale Marseille-Cassis , répartis en 25 000 euros sous forme de subvention directe et de 20 000 euros sous forme de mise à disposition de moyens logistiques et humains définis dans la convention de partenariat ci annexée.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre Marseille Provence Métropole et le SCO Sainte-Marguerite.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Tri et Collecte des déchets de la Communauté urbaine– Fonction 812 – Nature 6574 – Sous-politique A 710.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI